



Genève, le 24 septembre 2018
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département des infrastructures (DI)

Mobilité à Genève: coup d'accélérateur pour une meilleure qualité de vie

Chargé du département des infrastructures (DI), le conseiller d'Etat Serge Dal Busco a présenté sa stratégie et ses priorités en matière de mobilité. Celles-ci tiennent compte de l'évolution significative des comportements des usagers et reposent sur une forte conviction: la mobilité doit redevenir l'un des leviers fondamentaux de l'attractivité de notre région et de notre qualité de vie. Cela passe en particulier par une mise en œuvre accélérée de la loi cantonale pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) et par la mise en place de nombreuses mesures concrètes afin de créer un cadre optimal pour la mise en service du réseau Léman Express.

Les statistiques disponibles en matière de mobilité et de déplacements font apparaître une évolution des attentes et des comportements. Au sein des nouvelles générations, l'obtention du permis de conduire ne constitue plus, comme autrefois, un rite naturel de passage à l'âge adulte. En quinze ans, le nombre de ménages sans voiture dans notre canton est passé de 15% à 22%. Parallèlement, la part de la voiture comme moyen de transport à l'intérieur du canton pour se rendre au travail a baissé de 47% à 27%. A l'inverse, la proportion des déplacements vers le lieu de travail effectués en mobilité douce est passée de 41% à 60%.

Pour M. Dal Busco, cette évolution est une réaction aux nuisances engendrées par nos déplacements, qui transcende largement les clivages idéologiques: "J'observe les changements rapides qui touchent nos habitudes, nos modes de vie, nos façons de travailler et de consommer, nos technologies; l'Etat a le devoir de les accompagner activement, pour que la mobilité redevienne un élément fondamental de notre qualité de vie et de l'attractivité de notre région."

Faire du Léman Express un trait d'union pour l'agglomération et la région

La stratégie passe par une préparation intensive de la mise en service du Léman Express, en décembre 2019, pour permettre le succès de ce réseau qui transformera en profondeur les modes de déplacement au sein de l'agglomération genevoise. Pour mémoire, le réseau sera constitué de 230 km de lignes, 45 gares dont 19 haltes à l'intérieur du canton de Genève.

Un plan d'action est en préparation, afin de favoriser le report du trafic motorisé vers le rail et contribuer ainsi fortement à l'apaisement de la circulation dans le centre.

Le catalogue complet des mesures sera communiqué durant l'automne. Il s'articule essentiellement autour des actions suivantes:

- Transports publics: réorganisation des lignes TPG, amélioration des cadences et de la vitesse commerciale, rabattements systématiques vers les gares du Léman Express,

développement de lignes transfrontalières. Un montant de 70 millions de francs est prévu à cette fin au cours de la législature.

- Voitures: mise en place de P+R à proximité des gares du Léman Express, développement de projets de co-voiturage.
- Stationnement: mise à disposition d'un nombre approprié de places de stationnement pour vélos dans les gares; diagnostic par quartiers et augmentation sectorielle du nombre de places de stationnement pour motos/scooters, utilisation plus rationnelle du parc de places existantes pour les voitures, amélioration de la performance du contrôle de la durée du stationnement des véhicules.
- Piétons et vélos: mise en place d'itinéraires optimisés vers et depuis les gares.

Accélérer la mise en œuvre de la LMCE

La loi cantonale pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) a été approuvée il y a deux ans par 68% des Genevois-e-s. Elle prévoit de revoir la "géographie" des divers modes de transport, en priorisant les transports publics et la mobilité douce dans les centres urbains et en créant des voies fluidifiées pour le trafic automobile desservant les quartiers et pour le passage d'une rive à l'autre du lac.

La mise en œuvre de cette loi qui constitue le "système nerveux" de la politique de mobilité à Genève doit être accélérée, en étroite coordination avec les mesures prises pour accompagner la mise en service du Léman Express. La "pacification" du trafic en ville doit être accompagnée par la réalisation de la "moyenne ceinture" qui permettra aux automobiles de contourner le centre au moyen d'aménagements adéquats et d'une adaptation de la régulation des feux. Le "U-lacustre" doit quant à lui permettre aux véhicules (voitures et vélos) de circuler de manière fluide entre les deux rives en passant par le pont du Mont-Blanc.

Parallèlement doit s'effectuer l'adaptation de l'exploitation du réseau au centre-ville de manière à prioriser les transports publics, les cycles et les piétons, dans des conditions optimales de sécurité et de confort. Concrètement, des secteurs tels que Cornavin, la place des Charmilles, Rive ou le rondou de Carouge seront entièrement réaménagés à moyen terme, de manière à y limiter drastiquement le trafic automobile. "Il convient de mettre la chaussée à disposition de ceux qui en ont vraiment besoin, comme les entreprises et les chauffeurs professionnels", relève Serge Dal Busco. Sensible aux coûts importants induits par un trafic encombré pour l'ensemble de l'économie et de la société, le responsable du DI insiste sur l'intérêt partagé des transporteurs professionnels et des adeptes de la mobilité douce à limiter le trafic individuel motorisé sur nos routes.

Développer les infrastructures routières et de transports publics

Au cours des cinq prochaines années, Genève investira environ 1,5 milliard de francs pour développer l'ensemble des infrastructures de mobilité, et notamment le réseau de trams. Ce programme d'investissement connaîtra une forte accélération dès l'an prochain.

Le développement urbain du "Grand Genève" sera en effet accompagné par une extension du réseau de tramways et par la mise en place d'axes forts pour les bus. D'ici à 2025, le réseau de tramways comptera 15 km supplémentaires. Les projets concernent notamment le tram d'Annemasse, le tram Bernex-Vailly, le tram Grand-Saconnex, le tram Cherpines-ZIPL0, la préparation de l'extension de Cornavin, les axes pour bus Veyrier, Champel-Grands-Esserts et Frontenex. On rappellera dans ce contexte que le Conseil fédéral vient d'inclure dans la liste des réalisations finançables dans le cadre du projet d'agglomération 3 la ligne de tram des Nations (Grand-Saconnex).

En matière d'axes routiers, l'objectif est d'améliorer et de canaliser le trafic individuel et de

desservir les nouveaux quartiers construits en périphérie. Les projets concernent notamment le barreau Mon Idée-Communaux d'Ambilly, le boulevard des Abarois, le barreau de Monfleury, la route des Nations, la jonction autoroutière du Grand-Saconnex, les liaisons Genève-sud et l'élargissement de l'autoroute sur le secteur Aéroport-Vengeron.

Mobilité douce: une approche globale et cohérente

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur la mobilité douce, le DI est déterminé à accélérer l'aménagement du réseau des axes cyclables pénétrants, avec le double souci de la continuité et de la qualité. Il s'agit notamment de privilégier autant que possible les pistes cyclables, plutôt que de simples bandes cyclables.

S'agissant des aménagements en centre-ville, Serge Dal Busco annonce la création d'une *task force* avec la Ville de Genève, afin d'avancer plus efficacement dans la gestion des liaisons entre les pénétrantes et d'éviter les cassures entre le réseau cantonal et le réseau communal, de préparer des connexions adéquates entre les gares, y compris entre la future gare des Eaux-Vives et Cornavin (parallèlement à la réalisation de la future passerelle piétonne adjacente au pont du Mont-Blanc), et de coordonner de manière optimale le développement des pistes et bandes cyclables notamment dans les quartiers urbains.

Pour toute information complémentaire: M. Roland Godel, porte-parole DI, T. 022 327 96 11.